



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 20 mars à 18 heures
Salle du Conseil**

Présents :

MARTINEZ Eric, LOMBARD Corinne, ANDRE Joel, BIASETTI Patricia, ABOUHAB Bertie, MEISSIREL Alain, VALLIN Thierry, MARCHETTI Marilynne, SAPPPIA Camille, DONNEAUD Chantal

Absent : M. VAN DE ZANDE Jan

Secrétaire de séance : Camille Sappia

2026, le 20 mars, à 18 h 00, le conseil municipal de la commune de Val d'Oronaye dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de la doyenne, Mme DONNEAUD Chantal.

La séance est ouverte par la doyenne qui procède à l'appel des membres du Conseil municipal il est constaté l'absence d'un des membres sortants. Le quorum étant atteint, elle déclare la séance valablement constituée.

La doyenne donne lecture des chartes et textes réglementaires relative à l'élection du maire et des adjoints.

Il est ensuite procédé à l'élection du maire. Les membres du Conseil municipal procèdent au vote conformément aux dispositions légales en vigueur.

À l'issue du scrutin, il est constaté un bulletin blanc.

Monsieur Martinez Éric est proclamé maire avec neuf voix.

Après la proclamation des résultats la doyenne cède la présidence de séance à Monsieur Eric Martinez le maire nouvellement élu.

La doyenne quitte la séance à 18h 25.

Sous la présidence de Monsieur le maire, il est ensuite procédé à l'élection du nombre des adjoints. Il est décidé deux adjoints. Les membres du Conseil municipal votent conformément aux règles en vigueur. À l'issue du scrutin, sont élus les deux adjoints : Mme Corinne Lombard 1ère adjointe et M. Joël André 2ème adjoint.

Monsieur le maire donne lecture de la charte de l'élu local à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le maire déclare la séance levée à 18 heures 43.

Fait et délibéré les jours et mois en susdits.

Le Maire,